

République Française
Département : Lot-et-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Commune d'ESCASSEFORT, Lot-et-Garonne

- L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FRAISSINEDE Christian, Maire.
-
- **Nombre de membres en Exercice : 12**
- **Présents : 11**
- **Excusés : 01**
- **Pouvoirs : 00**
- **Date de la Convocation : 17-07-2019**
-
- **Etaient présents** : FRAISSINEDE Christian – LORIGGIOLA Edith – CAPDEVILA Jean-Jacques – BEUSOLEIL Didier – BORDES David – DALCHE Marie-Edith – Shirley – DOMENGIE Elisabeth — GAUBE TEALDI Véronique – GRALL Josiane – LALANDE Claude – MAJEAU Marie-Hélène
-
- **Etaient excusés** : MAJESTE Martine
-
- Le secrétariat pour la séance est assuré par Marie-Hélène MAJEAU, Josiane GRALL et Elisabeth DOMENGIE

OBJET: Approbation du projet de Bail Commercial entre la Commune d'Escassefort et Madame Audrey DEBOUDT **DELIBERATION N°41/19**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de bail commercial entre la Commune d'Escassefort et Madame Audrey DEBOUDT. Le projet de bail est conclu moyennant un loyer annuel, à partir du 1^{er} août 2019, de sept mille deux cent euros (7 200 euros), s'appliquant savoir :

- à la partie habitation pour un loyer annuel de 2 400 € par an, soit 200 € mensuel.
- à la partie commerce pour un loyer annuel de 4 800 € par an, soit 400 € mensuel.

Le Bailleur et le Preneur déclarent que le loyer de la partie commerciale est assujetti à la T.V.A.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE le projet de bail commercial entre la Commune d'Escassefort représentée par son Maire, Monsieur Christian FRAISSINEDE, ou son représentant et Madame Audrey DEBOUDT.

DECIDE que le loyer annuel sera de 2 400 euros pour la partie habitation et de 4 800 € T.T.C pour la partie commerciale durant les trois premières années.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération.

- Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits.
- Le Maire, Christian FRAISSINEDE

